

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 6 AVRIL 2016

**Sous la présidence de :** Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

**Membres présents :** Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Fabrice FISCHER, Céline GEFFROY, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Véronique PHILIPPS, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Cathy WAGNER et Anne ZYTO, conseillers municipaux.

**Membres absents excusés :** Mme et M. Isabelle MULLER, conseillère municipale donne procuration à Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller et José POZUELO, conseiller municipal donne procuration à Pierre MAMMOSSER, Maire.

**Secrétaire de séance :** Michèle NEICHEL, DGS.

L'ordre du jour de l'invitation à la réunion du conseil municipal du 6 avril 2016, envoyée par courrier aux conseillers municipaux, était le suivant :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS
2. BUDGET PRIMITIF 2016
3. PROJETS ET TRAVAUX
4. URBANISME
5. DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL
6. PERSONNEL COMMUNAL
7. AFFAIRES FINANCIERES
8. DIVERS

### POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

#### 1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 mars 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Céline GEFFROY et Véronique PHILIPPS) approuve le compte rendu du conseil municipal du 9 mars 2016.

#### 2. Différentes réunions, rencontres et manifestations

##### 10.03.2016

- Réunion avec les responsables de l'Unité technique de Wissembourg du Conseil Départemental du Bas-Rhin) concernant la limitation à 70 km/h de la portion de route départementale entre Soultz-sous-Forêts et Hohwiller : suite à cette réunion, le Conseil Départemental du Bas-Rhin demande à la commune une demande formelle du conseil municipal pour cette limitation. Le panneau d'agglomération serait déplacé après le rond-point ce qui implique l'entretien de la chaussée à l'intérieur de l'agglomération à la charge de la commune. Une convention pourrait être souscrite entre les deux collectivités pour l'entretien par les services du Département.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande la limitation à 70 km/h de la portion de route départementale entre la sortie de Soultz-sous-Forêts et l'entrée de Hohwiller (RD 28).

- Réunion concernant la dotation de soutien de l'Etat à l'investissement public local – point à l'ordre du jour
- Réunion de la commission projet et travaux et urbanisme et habitat pour le lancement de la phase 2 des circulations douces – point à l'ordre du jour

#### **11.03.2015**

- Inauguration du Printemps des Pelotes à Kutzenhausen
- Réunion du bureau de l'association foncière de Hohwiller

#### **12.03.2016**

- Assemblée générale de l'association des Amis de la Ligne Maginot d'Alsace

#### **15.03.2016**

- Réunion du comité de pilotage des activités culturelles : à l'ordre du jour de cette réunion le dossier sur la convergence de La Nef et de La Saline avec optimisation des moyens techniques et direction commune pour les spectacles de la saison culturelle. Les agents non-titulaires ne peuvent pas être mis à disposition d'une autre collectivité, ils auront donc deux employeurs et deux contrats de travail, l'un pour Wissembourg et l'autre pour Soultz-sous-Forêts. La directrice du relais culturel a présenté un dossier donnant une bonne visibilité des besoins et des moyens.
- Réunion de la commission sport et associations

#### **17.03.2016**

- Réunion du conseil d'école de l'école maternelle
- Réunion du Syndicat Mixte pour le budget primitif 2016

#### **18.03.2016**

- Rencontre avec le Président de l'entreprise CEFA pour évoquer le développement de l'entreprise et l'avenir de Soultz-sous-Forêts : l'entreprise s'est diversifiée, nouveaux produits et nouvelle clientèle, très présente à l'export.
- Inspection de la gendarmerie

#### **19.03.2016**

- Rencontre avec Guy HEUMANN pour l'organisation de l'inauguration des tourelles et vitraux rénovés de la synagogue de Soultz-sous-Forêts
- Cérémonie et dépôt de gerbe à Wissembourg à l'occasion du 71<sup>e</sup> anniversaire de la Libération
- Vernissage de l'exposition « Mus'Art » à la maison rurale de l'Outre-Forêt
- Réunion du comité syndical du SYCOPARC : reconduction de Mickaël WEBER à la tête de ce syndicat mixte. A la question du Maire souhaitant savoir à quel titre Mickaël WEBER siège maintenant au comité syndical, Christian KLIPFEL répond qu'il a été désigné au titre de représentant de la Région.

#### **20.03.2016**

- 7<sup>e</sup> édition de Tout'Art à La Saline

#### **22.03.2016**

- Réunion de la commission scolaire

#### **23.03.2016**

- Visite du chantier de construction de l'usine de production géothermique d'électricité de Soultz-sous-Forêts sur invitation de M. Guerric VILLADANGOS, cogérant du GEIE qui a piloté la transformation du site de recherches en site de production. Les premiers tests seront effectués en avril/mai pour une production en pleine capacité au 2<sup>e</sup> semestre 2016. M. VILLADANGOS a formellement quitté son poste très récemment. Il est remplacé par M. Daniel LEIBEL.
- Réunion du syndicat de la Piscine pour le plan de financement des travaux de la piscine de Drachenbronn. Le Maire rappelle qu'il y a des discussions concernant le projet de rapprochement des deux piscines de Betschdorf et de Drachenbronn et d'élargissement de la base de financement.

#### **24.03.2016**

- Concert en alsacien des élèves et enseignantes de l'école élémentaire accompagnés de M. Serge RIEGER

#### **29.03.2016**

- Réunion de la commission services à la personne
- Réunion des commissions développement économique et tourisme et urbanisme et habitat

#### **30.03.2016**

- Réunion de la commission des travaux

#### **01.04.2016**

- Assemblée générale extraordinaire suivie d'une assemblée générale ordinaire de l'Association foncière de remembrement de Soultz-sous-Forêts : par arrêté préfectoral du 25 juin 2015, il a été procédé d'office aux modifications des statuts de l'association foncière de remembrement de Soultz-sous-Forêts. Les statuts ainsi modifiés font de l'association foncière une association de propriétaires. Lors de l'assemblée générale extraordinaire, certains points de ces statuts ont été modifiés.

#### **04.04.2016**

- Réunion de la commission des finances

#### **05.04.2016**

- Réunion du comité de pilotage de l'éco-quartier du Salzbaechel – point à l'ordre du jour

#### **06.04.2016**

- Rencontre avec les bureaux d'études SAFEGE pour l'avant-projet des coulées d'eau boueuse à Hohwiller – point à l'ordre du jour

### **POINT 2 : BUDGET PRIMITIF 2016**

Tous les documents budgétaires ont été transmis aux conseillers municipaux par courriel et distribués en début de séance

#### **1. Tarifs communaux 2016**

Le Maire propose au conseil municipal de reconduire les tarifs de 2015. Il rappelle que les tarifs de la kermesse avaient été alignés en 2014, plus près de la réalité du marché, ce qui est très apprécié par les forains. Les tarifs pour les cavurnes du site cinéraire seront fixés après la fin des travaux.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, fixe les tarifs communaux 2016 comme suit :

PRESTATIONS	TARIFS 2016
<b>PHOTOCOPIES</b>	
- tout public	0,20 €
- tout public (document de la mairie)	0,10 €
- associations	0,10 €
<b>CONCESSIONS DE CIMETIERE (Soultz-sous-Forêts)</b>	
- tombe simple (2m x 1m) 15 ans	50 €
30 ans	100 €
50 ans	250 €
- tombe double (2m x 2m) 15 ans	100 €
30 ans	200 €
50 ans	500 €
<b>COLUMBARIUM</b>	
- concession 15 ans	900 €
30 ans	1 200 €
- intervention sur case (ouverture et fermeture)	30 €
<b>HEURE OUVRIER</b>	29 €
<b>VENTE</b>	
- marché trimestriel / commerce ambulant	1 €/ml
- vente camion	100 €
<b>KERMESSE</b>	
- auto skooter	240 €
- mini skooter	87 €
- circuit des neiges (chenille)	240 €
- manège pour enfants	87 €
- trampoline	60 €
- piscine bulle sur eau	42 €
- mare aux canards (petit stand)	21 €
- stands divers (confiserie, tir, loterie, jeux d'adresse, pêche...)	42 €
- divers appareils	87 €
- gaufres - crêpes – boissons – glace	42 €

## 2. Tarifs de location du relais culturel La Saline

Le Maire propose de reconduire les tarifs de locations pratiqués en 2015. Il faudra toutefois mener une réflexion sur les conditions des locations spécifiques, notamment en ce qui concerne la mise à disposition gratuite du régisseur pour les associations dont les manifestations font partie du programme culturel de la ville et s'occupant elles-mêmes de la billetterie. Les nouveaux tarifs qui en résulteront seront applicables à partir de la prochaine saison culturelle 2016/2017 (septembre 2016).

Après analyse des tarifs de location de différentes salles des environs, il s'avère que les tarifs de La Saline sont plutôt dans une fourchette supérieure, mais le Maire rappelle que cette salle n'est pas orientée locations pour fêtes de famille, mais plutôt dédiée aux manifestations des associations et des entreprises.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité fixe les tarifs de location du relais culturel La Saline comme suit, pour l'année 2016 :

<b>LOCATIONS DEMANDEES</b>	<b>TARIFS SOULTZ-SOUS-FORETS</b>	<b>TARIFS EXTERIEURS</b>
Espace Rosentritt	190 €/jour	250 €/jour
Espace Mary de Bode	280 €/jour	370 €/jour
Hall-bar	70 €/jour	95 €/jour
Cuisine	100 €/jour	130 €/jour
Théâtre Michel Deutsch	450 €/jour	600 €/jour
Foyer théâtre	70 €/jour	95 €/jour
Ensemble rez-de-chaussée (sans cuisine)	400 €/jour	550 €/jour
Ensemble rez-de-chaussée (avec cuisine)	500 €/jour	680 €/jour
Ensemble rez-de-chaussée (avec cuisine) week-end	650 €	870 €
Espace Rosentritt avec cuisine week-end	377 €	494 €
Hall-bar week-end	90 €	125 €
Cuisine week-end	130 €	170 €
Configuration totale espace culturel	800 €/jour	1 100 €/jour
Configuration totale espace culturel week-end	1 150 €	1 600 €
Manifestations associations ou particuliers supérieures à un week-end	50 €/journée supplémentaire	50 €/journée supplémentaire
Agencement de la salle	Préparation et rangement par le locataire	Si préparation et rangement par la Saline : 29 € /heure
Installations techniques son et/ou lumières, régies. <i>(Un régisseur de la commune doit obligatoirement être présent).</i>	31 €/heure	31 €/heure
Entretien	Nettoyage par le locataire	Si nettoyage par la Saline : 29€/heure
<b>LOCATIONS SPECIFIQUES</b>		
Associations de Soultz-sous-Forêts et Hohwiller pour 1 manifestation festive par an (locaux de la Saline)	80 €	
Amicale Sapeurs-pompiers, Croix Rouge	Location et mise à disposition du régisseur gratuites	
Activités politiques et syndicales	Location gratuite mais facturation du régisseur 31 €/h	
Paroisse protestante, paroisse catholique, communauté juive pour 1 manifestation par an (1 journée) « esprit fête paroissiale »	Location gratuite	
Installations techniques son et/ou lumières, régies. <i>Un régisseur de la commune doit obligatoirement être présent.</i>	15,50 €/heure les 6 premières heures puis 31 €/heure les suivantes	
Associations dont les manifestations font partie du programme culturel de la ville et s'occupant elles-mêmes de la billetterie : Théâtre	spectacle gratuit	Locaux et régisseur mis à disposition gratuitement
	Associations de Soultz-sous-Forêts avec spectacle à entrée payante	Locaux mis à disposition gratuitement Intervention gratuite du régisseur à raison de 6 heures/représentation/jour, au-delà facturation 31€/heure

Associations dont les manifestations font partie du programme culturel de la ville et s'occupant elles-mêmes de la billetterie : Théâtre	Associations extérieures avec spectacle à entrée payante	Location: 10% des recettes Intervention gratuite du régisseur à raison de 6 heures/représentation/jour, au-delà facturation 31€/heure
--	--	--

Toutes les autres possibilités, non incluses dans ces tarifs, seront traitées au cas par cas.

### 3. Crédits des écoles 2016

Les crédits de fonctionnement des écoles ont été réajustés en fonction des effectifs.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL), alloue aux écoles élémentaire et maternelle de Soultz-sous-Forêts les crédits suivants pour l'année 2016 :

#### 1) Ecole élémentaire de Soultz-sous-Forêts (effectif 230 élèves)

- **Crédits de fonctionnement : 17 816,00 €**

FONCTIONNEMENT	:	16,50 €/ELEVE	3 795,00 €
MANUELS SCOLAIRES	:	16,00 €/ELEVE	3 680,00 €
SORTIES EDUCATIVES ET SCOLAIRES	:	26,70 €/ELEVE	6 141,00 € *
SITE BILINGUE	:		2 000,00 €
BIBLIOTHEQUE-CENTRE DE DOCUMENTATION			1 100,00 €
MAINTENANCE INFORMATIQUE	:		500,00 €
MATERIEL EPS	:		350,00 €
REVUES PEDAGOGIQUES	:		250,00 €.

\* Les subventions pour sorties éducatives et scolaires sont à solliciter auprès du Maire et seront traitées au cas par cas. Prise en compte du tiers des dépenses avec un montant maximum annuel de 26,70 € par élève.

Cadeau de Noël : spectacle ou cinéma avec goûter au relais culturel La Saline.

- **Crédits d'investissement : 49 500 €**

EVOLUTION A L'ECOLE NUMERIQUE	:		48 000,00 €
ORDINATEUR PORTABLE	:		1 200,00 €
MASSICOT	:		300,00 €

#### 2) Ecole maternelle de Soultz-sous-Forêts (effectif 125 élèves)

- **Crédits de fonctionnement : 4 082,50 €**

FONCTIONNEMENT	:	16,50 €/ELEVE	2 062,50 €
SORTIES EDUCATIVES ET SCOLAIRES	:	8,00 €/ELEVE	1 000,00 € *
SITE BILINGUE	:		200,00 €
BIBLIOTHEQUE	:		450,00 €
MATERIEL EPS	:		250,00 €
REVUES PEDAGOGIQUES	:		120,00 €.

\* Les subventions pour sorties éducatives et scolaires sont à solliciter auprès du Maire et seront traitées au cas par cas. Prise en compte du tiers des dépenses avec un montant maximum annuel de 8 € par élève

Cadeau de Noël : spectacle ou cinéma avec goûter au relais culturel La Saline

- **Crédits d'investissement : 100,00 €**

LECTEUR CD	:		100,00 €.
------------	---	--	-----------

Des kits de sécurité seront également achetés et mis en place dans les deux écoles pour un montant d'environ 2 000 €.

#### **4. Subventions 2016**

##### **1) Subventions aux associations sportives, aux associations au service de la population et aux autres associations**

Le Maire propose de ne pas revaloriser les subventions aux associations en 2016. Il précise que les associations ne payent plus l'occupation du gymnase du syndicat mixte vu que le complexe sportif, dont une partie est propriété de la commune, est opérationnel depuis l'automne 2015. Par contre les charges courantes (fluides, concierge) sont réparties entre la commune et le syndicat mixte.

Détail des différentes propositions :

- ◆ **PARTICIPATION COMMUNALE A LA LICENCE DES JEUNES DE MOINS DE 18 ANS** : 13,50 €/licencié pour une licence simple et 16,60 €/licencie pour une licence double
- ◆ **CHAQUE ASSOCIATION POURRA SOLLICITER LA COMMUNE POUR UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OCCASION D'UNE MANIFESTATION DE GRANDE ENVERGURE**
- ◆ **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 100 €/MANIFESTATION POUR LES ASSOCIATIONS PRETES A INTERVENIR LORS DES CEREMONIES ORGANISEES PAR LA VILLE**
- ◆ **MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE COMMUNALE POUR LES REUNIONS DES ASSOCIATIONS DE SOULTZ-SOUS-FORETS ET HOHWILLER (HORS ESPACE CULTUREL)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les différentes propositions de participation de la commune au fonctionnement des associations et vote les subventions aux associations sportives, associations au service de la population et autres associations pour l'année 2016 comme suit :

##### **2) Subventions aux associations sportives**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION 2016</b>
AÏKIDO CLUB SOULTZ HOHWILLER	108 €
AMICALE CYCLOTOURISTE	958 €
CLUB DE BADMINTON	540 €
CLUB DE QUILLES	1 344,50 €
FOOTBALL CLUB	1 215 €
HANDBALL CLUB	1 350 €
JUDO CLUB	877,50 €
PETANQUE CLUB	107,50 €
SKTAN	337,50 €
TENNIS CLUB	486 €
TENNIS DE TABLE	353 €
VELO CLUB NORD ALSACE	1 461 €
ASSOCIATION « LES CORS VOSGES DU NORD »	172 €
CLUB DE FLECHETTES	172 €
CLUB VOSGIEN	172 €

ASSOCIATION « COCKTAIL MELODIES »	172 €
ASSOCIATION « PEL MEL »	172 €
ASSOCIATION ELSASS MB TRAIL	172 €
<b>SOUS-TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	<b>10 170 €</b>

### 3) Subventions aux associations au service de la population

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION 2016
AMICALES SAPEURS-POMPIERS - SOULTZ-SOUS-FORETS 345 € - HOHWILLER 172 €	517 €
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DU SOULTZERLAND	918 €
ASSOCIATION DEFENSE ET PROMOTION LIGNE FERROVIAIRE HAGUENAU-WISSEMBOURG	172 €
ASSOCIATION 100 POUR SANG	172 €
CROIX-ROUGE	516 €
<b>SOUS-TOTAL ASSOCIATIONS AU SERVICE DE LA POPULATION</b>	<b>2 295 €</b>

### 4) Subventions aux autres associations

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION 2015
ABRAPA (ART. 6281)	110 €
ASSOCIATION DES AMIS DU MEMORIAL DE L'ALSACE MOSELLE (ART. 6281)	100 €
CENTRE ANTI-BRUIT DU BAS-RHIN (ART. 6281)	100 €
FONDATION DU PATRIMOINE (ART. 6281)	160 €
<i>ASSOCIATIONS FONCIERES (ART. 65737)</i> - SOULTZ-SOUS-FORETS 2 975 € - HOHWILLER 500 €	3 475 €
ASSOCIATION DES ŒUVRES SCOLAIRES	540 €
CIPAP	2 900 €
COOPERATIVES SCOLAIRES ECOLES	7 141 €
GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE	5 500 €
CDC REGION DE HAGUENAU (FOURRIERE ANIMALE)	771 €
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	3 729 €
CONCOURS DE FLEURISSEMENT	1 020 €
CONCOURS ILLUMINATIONS DE NOËL	440 €

CONCOURS VITRINES DES COMMERCES	230 €
<b>SOUS-TOTAL AUTRES ASSOCIATIONS</b>	<b>22 741 €</b>
<b>AUTRES INDEMNISATIONS</b>	
AGRICULTEURS (FASCINES + BANDES ENHERBEES)	6 000 €
<b>SOUS-TOTAL AUTRES INDEMNISATIONS</b>	<b>6 000 €</b>
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>41 206 €</b>

Le Maire rappelle également que l'obtention de la subvention est subordonnée à une demande de la part des associations et à la présentation des comptes, et que les associations sportives devront fournir en plus la liste de leurs licenciés.

### 5. Récompenses des concours locaux

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, décide de reconduire, en 2016, les récompenses des concours locaux fleurissement et illuminations décidées en 2015 comme suit :

PRIX	CONCOURS DE FLEURISSEMENT (10 prix pour Soultz-s/F. 10 prix pour Hohwiller)	CONCOURS ILLUMINATIONS DE NOEL	CONCOURS LES PLUS BELLES VITRINES DES COMMERCES
1 <sup>ER</sup> PRIX	100 €	80 €	80 €
2 <sup>E</sup> PRIX	75 €	65 €	60 €
3 <sup>E</sup> PRIX	55 €	50 €	30 €
4 <sup>E</sup> PRIX	45 €	35 €	30 €
5 <sup>E</sup> PRIX	40 €	35 €	30 €
6 <sup>E</sup> PRIX	30 €	20 €	-
7 <sup>E</sup> PRIX	30 €	20 €	-
8 <sup>E</sup> PRIX	30 €	20 €	-
9 <sup>E</sup> PRIX	30 €	20 €	-
10 <sup>E</sup> PRIX	30 €	20 €	-
11 <sup>E</sup> PRIX	-	20 €	-
12 <sup>E</sup> PRIX	-	20 €	-
13 <sup>E</sup> PRIX	-	20 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>465 € x 2 = 930 €</b>	<b>425 €</b>	<b>230</b>

### 6. Contribution aux organismes intercommunaux

Le Maire communique à l'assemblée le détail des contributions à verser aux différents organismes de regroupement pour l'année 2016 pour un montant total de 269 055 €. Pour le SICTEU, la contribution 2016 comprend : le solde 2014 d'un montant de 45 921,98 €, le solde 2015 d'un montant de 20 695,67 € et l'acompte prévisionnel 2016 d'un montant de 81 662,28 €. A partir de 2017, la contribution eaux pluviales au SICTEU devrait être d'environ 100 000 €/an.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les contributions à verser aux organismes de regroupement pour l'année 2016 :

<b>SYNDICATS INTERCOMMUNAUX</b>	<b>CONTRIBUTION 2016</b>
SYNDICAT MIXTE DE LA REGION DE SOULTZ-SOUS-FORETS	21 650 €
SYNDICAT DU SELTZBACH	7 677 €
SYNDICAT DE LA PISCINE	53 498 €
SYCOFOSE	32 187 €
SYNDICAT DES VOSGES DU NORD	5 743 €
SICTEU (EAUX PLUVIALES)	148 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>269 055 €</b>

## **7. Fiscalité locale : vote des taux des 4 taxes directes locales**

Le Maire informe le conseil municipal que la revalorisation, par l'Etat, des bases d'imposition des quatre taxes locales 2016 est de 1%. Si les taux 2015 sont maintenus, le produit 2016 de ces taxes, à taux égal, est estimé à 1 516 782 €, soit une augmentation de 2,08% par rapport à 2015. En ajoutant les produits des IFRER, CVAE, DCRTP, TASCUM, les allocations compensatrices, le produit de la taxe additionnelle FNB et le versement GIR, le montant total estimé pour 2016 s'élève à 1 971 497 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des 4 taxes directes locales pour 2016 qui sont fixés comme suit :

	<b>TAUX 2016</b>
• TAXE D'HABITATION	<b>21,94 %</b>
• TAXE FONCIERE (BATI)	<b>12,72 %</b>
• TAXE FONCIERE (NON BATI)	<b>49,21 %</b>
• COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	<b>19,90 %.</b>

## **8. Budget primitif 2016 : sections de fonctionnement et d'investissement**

### **1) Etat du personnel**

L'état du personnel, distribué avec les documents budgétaires, fait apparaître 37 emplois à temps complet ou non-complet au sein de la commune, dont 13 emplois à temps complet et 24 emplois à temps non-complet. Ces emplois correspondent à 24,21 effectifs pourvus sur emplois budgétaires en équivalent temps plein annuel travaillé.

### **2) Section de fonctionnement**

Le Maire fait part à l'assemblée que la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat a diminué de 14,9 % en 2016. Il soumet au vote de l'assemblée le budget de fonctionnement 2016, équilibré en dépenses et en recettes et arrêté à la somme de 3 058 534 €, avec un excédent de fonctionnement prévisionnel de 549 748 €.

Il rappelle que le résultat de fonctionnement 2015, d'un montant de 864 254,49 € a été affecté à la section d'investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif de fonctionnement 2016, en équilibre :

– DEPENSES : 3 058 534 €

– RECETTES : 3 058 534 €.

### 3) Section d'investissement

Le budget d'investissement prévoit des travaux qui seront réalisés sur deux années, 2016 et 2017 mais dont l'intégralité de la dépense a été prévue : école maternelle, coulées d'eau boueuse à Hohwiller, jardin de La Saline, circulations douces. Pour équilibrer le budget, des recettes financières d'un montant de 2 357 161 € sont prévues dont 800 000 € pour le préfinancement de la TVA 2015 et 2016 financé par la ligne de trésorerie, 300 000 € d'emprunt restant à encaisser pour le complexe sportif et 1 257 161 € d'emprunt divers. Le Maire soumet au vote du conseil municipal le budget d'investissement 2016, équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 4 645 096 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Sylvie CULLMANN et Christian KLIPFEL) vote le budget primitif d'investissement 2016 en équilibre, comme suit :

– DEPENSES : 4 645 096 €

– RECETTES : 4 645 096 €

### 9. Budget annexe de l'Eco-Quartier

Le conseil municipal avait décidé de créer un budget annexe pour l'éco-quartier du Salzbaechel. Le Maire présente le budget primitif de l'éco-quartier du Salzbaechel, en équilibre, sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

– DEPENSES : 253 000 €

– RECETTES : 278 000 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

– DEPENSES : 248 500 €

– RECETTES : 248 500 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget annexe de l'éco-quartier du Salzbaechel, sections de fonctionnement et d'investissement.

### POINT 3 : PROJETS ET TRAVAUX

#### 1. Circulations douces

##### a) Lots 3, 4, 5 et 6

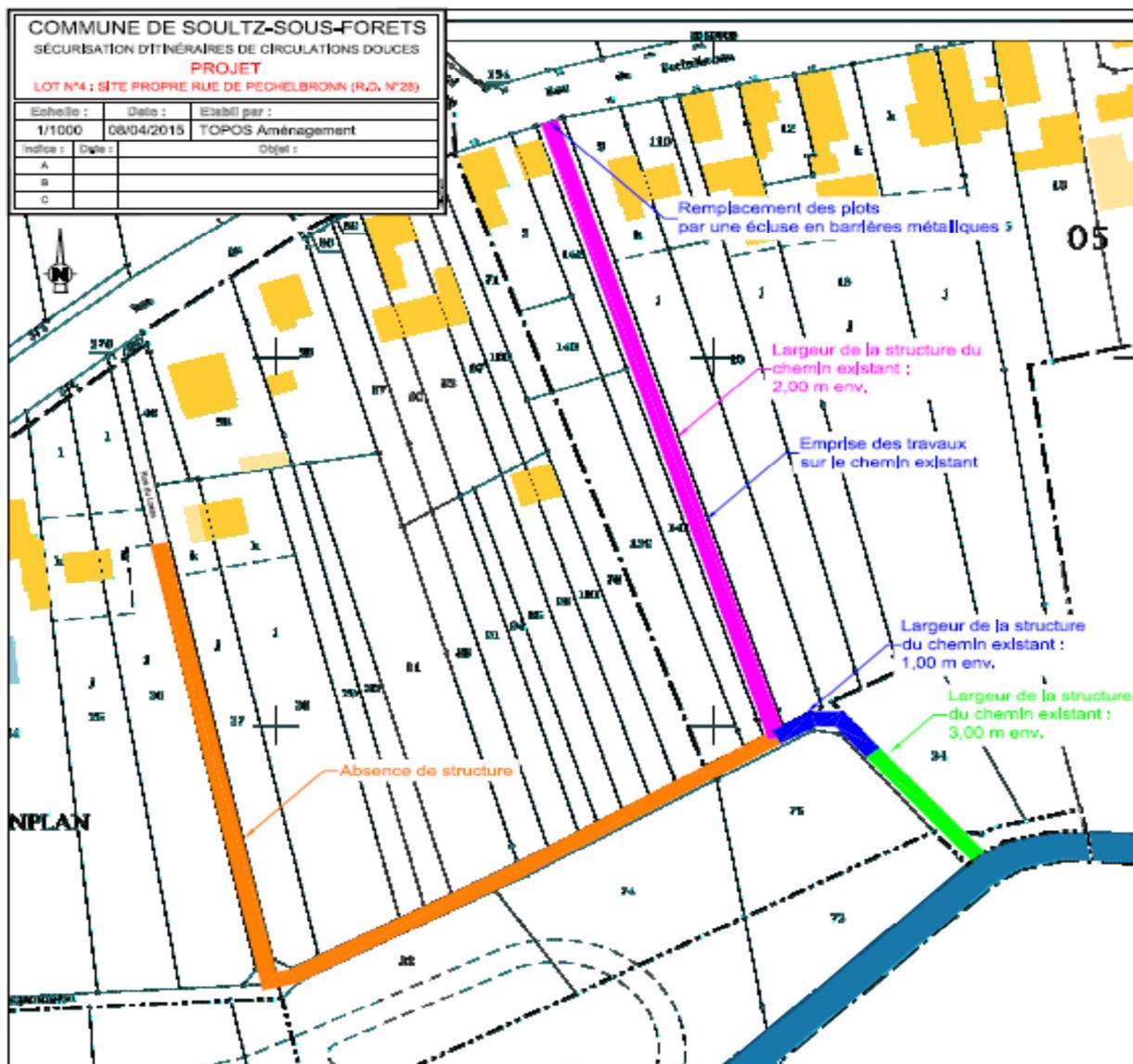
Le Maire rappelle le coût des opérations pour les lots 3 à 6 :

TRANCHES CONDITIONNELLES	ESTIMATION (HT)	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (HT)	TOTAL (HT)
Lot 3 – Abords du collège	47 529,00 €	7 076,00 €	54 605,00 €
Lot 4 – site propre rue de Pechelbronn (540 ml)	37 169,00 €	14 637,50 €	51 806,50 €
Lot 5 – site propre rue de Seltz (845 ml)	55 820,50 €	26 470,00 €	82 290,50 €
Lot 6 – site propre Impasse des 7 Fontaines (261 ml)	46 041,00 €	8 725,00 €	54 766,00 €
S/TOTAL	186 559,50 €	56 908,50 €	243 468,00 €
Maîtrise d'œuvre (2,80%)	5 223,67 €	1 593,44 €	6 817,11 €

TOTAL Soit TTC	191 783,17 €	58 501,94 €	250 285,11 € 300 342,13 €
-------------------	--------------	-------------	------------------------------

Suite à la dernière réunion de la commission, le maître d'œuvre a fait parvenir divers compléments, d'une part sur les coûts pour la mise en œuvre d'enrobés en remplacement du revêtement bicouche prévu dans les propositions initiales de l'ensemble des lots, et d'autre part pour l'aménagement du lot 4.

- 1) **Lot 3 : Abords du collège** : la plus-value pour la mise en enrobés s'élève à 10 000 € HT environ. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de remplacer le revêtement bicouche par de l'enrobé.
- 2) **Lot 4 : Site propre rue de Pechelbronn** : la mise en enrobés serait de l'ordre de 20 000 € HT environ. Il reste à définir l'itinéraire à réaliser (orange ou magenta) comme indiqué sur le plan projeté :



- Le coût de l'itinéraire Orange est estimé à 27 000 € HT environ, dont 7 000 € HT de génie civil pour l'éclairage
- Le coût de l'itinéraire Magenta est de 14 000 € HT environ, dont 4 500 € HT de génie civil pour l'éclairage.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- l'aménagement de l'itinéraire Magenta
- le report de l'aménagement de l'itinéraire Orange dans un projet ultérieur
- le chiffrage d'un lot complémentaire éclairage pour le lot 4.

### **3) Lot 5 : Site propre rue de Seltz**

Il est proposé de modifier l'itinéraire. Des pourparlers sont en cours avec les différents propriétaires des parcelles concernées.

- 4) Lot 6 : Site propre impasse des 7 Fontaines :** pour bon nombre de conseillers municipaux, cet itinéraire est important.

Le maître d'œuvre a estimé à 10 000 € HT la plus-value pour la mise en œuvre d'enrobés en remplacement du revêtement bicouche.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le chiffrage d'un lot complémentaire éclairage pour le lot 6.

### **b) Rue de Seltz**

Le Maire projette les comportements des automobilistes après les premiers changements du dispositif de la rue de Seltz :

- en entrée d'agglomération, 29% des automobilistes dépassent les 50km/h
- en sortie d'agglomération, des relevés ont été effectués du 18 mars au 1<sup>er</sup> avril 2016. Sur cette période 30,52% des automobilistes excèdent les 50km/h ; le jeudi 24 mars 31,79% et le vendredi 1<sup>er</sup> avril 24,52%

### **c) Autres**

- **Prévention des coulées d'eau boueuse à Hohwiller**

Le Maire rappelle que les travaux avaient été estimés à 225 000 € HT.

La Société SAFEGE, maître d'œuvre, a présenté l'avant-projet des travaux pour un montant de 400 000 € HT. Le Maire a demandé au maître d'œuvre de revoir cet avant-projet en prenant en compte la réserve foncière appartenant à la commune et située en amont de la zone concernée et en simplifiant l'aménagement en travaillant sur des bassins de rétention en amont beaucoup plus faciles à mettre en œuvre.

## **POINT 4 : URBANISME**

### **1. Immeuble 37, rue de Lobsann**

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'acquisition de la propriété située 37 rue de Lobsann a un intérêt tout particulier pour la commune, d'une part pour l'accès routier à l'éco-quartier et le reste du chemin du Sel en cyclo-piétonnier, et d'autre part pour l'urbanisation de la zone UA et qui constituerait une alternative de sortie sur la rue de Lobsann.

Le service des Domaines a évalué la propriété à 120 000 €. Cette évaluation ne tient pas compte des frais éventuels liés à sa dépollution (présence d'amiante, de termites, parasites du bois, de plomb) et aux risques relatifs au saturnisme. Elle est donnée pour un bien libre de toute occupation.

Le Maire propose au conseil municipal d'acquérir cet immeuble à ce prix, mais de solliciter l'Etablissement Public Foncier pour l'achat et le portage du projet.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

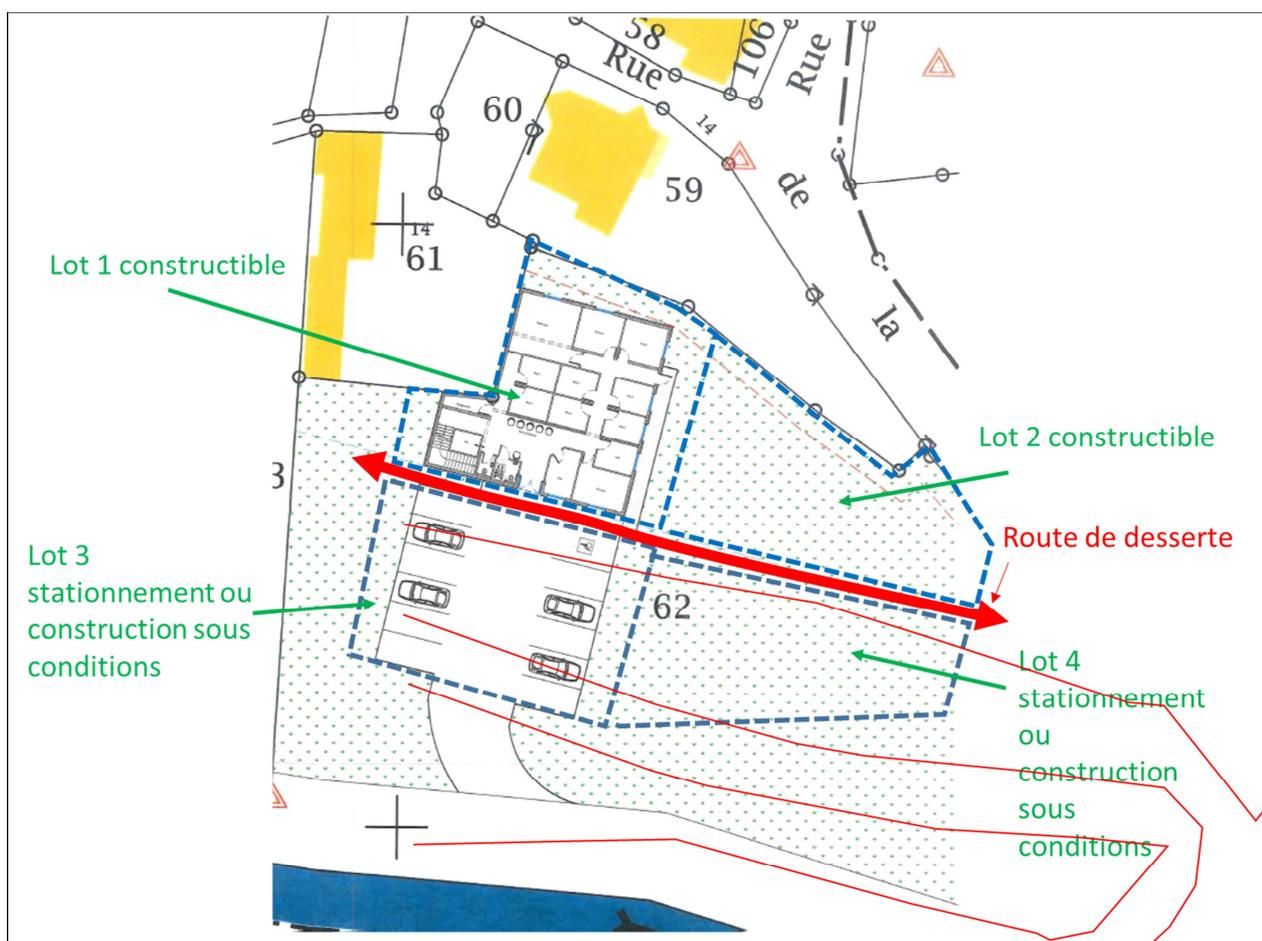
Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Dominique STOHR et Jean-Michel STEPHAN) est favorable à cette proposition.

## 2. Lotissement tertiaire rue de la Bergerie

Le Maire informe le conseil municipal que les professions paramédicales sont intéressées par le terrain dont la commune est propriétaire et qui est situé rue de la Bergerie. Il s'agit du terrain où devait s'implanter l'hôtel restaurant. Ce terrain est en partie en zone inondable, seule une superficie d'environ 10 ares est constructible. Il a été estimé à 147 000 € par le service des Domaines.

Elles souhaiteraient y implanter leurs différentes activités et projettent la construction d'un bâtiment sur deux étages et des places de stationnement en contrebas dans la zone inondable.

Dans cette hypothèse il serait possible de réaliser un lotissement avec 4 lots distincts et une voie de desserte vers la future zone à urbaniser.

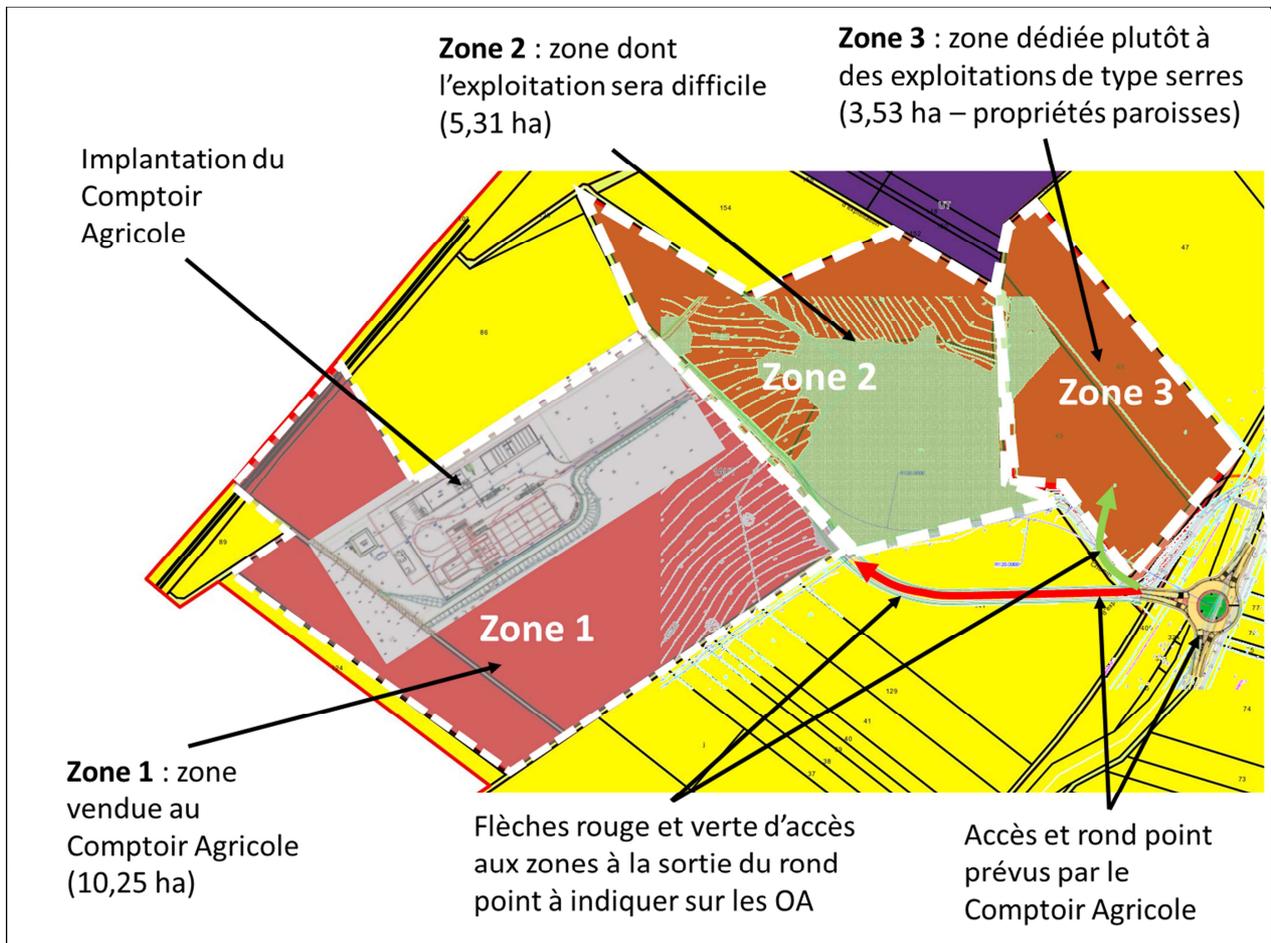


Le Maire a proposé une alternative à ce projet avec la construction d'un bâtiment sur un étage sur l'ensemble de la zone constructible et l'aménagement de places de stationnement en zone inondable.

Une nouvelle rencontre avec les professions médicales doit permettre de préciser l'orientation à retenir.

## 3. ZA Géothermie

Le Maire présente à l'assemblée une nouvelle vision d'aménagement de la zone autour de la géothermie, dans laquelle le comptoir agricole souhaite s'implanter :



Le Maire rappelle qu'une modification du PLU est nécessaire pour l'aménagement de cette zone. Il propose donc de délimiter cette zone en trois tranches :

- Zone 1 pour l'implantation du Comptoir Agricole, propriété de la commune
- Zone 2 avec beaucoup de dénivelé et qui intègre l'ancienne décharge, propriété de la commune
- Zone 3 propriété des paroisses catholique et protestante.

Le Comptoir Agricole a chiffré l'aménagement de l'accès entre 480 000 € et 540 000 € HT et qu'il prendrait à sa charge. Par ailleurs le service des domaines a chiffré l'are de la ZA à 800 €.

En contrepartie la commune est intéressée par les locaux actuels du Comptoir Agricole rue du Maire Geiger. Le Maire a demandé au service des Domaines d'évaluer d'une part la valeur des terrains autour de la géothermie et d'autre part la valeur du bien rue du Maire Geiger, en vue d'un éventuel échange. L'évaluation du service des domaines s'élève à 345 000 €, en l'état.

Au total, en prenant en compte les investissements des deux parties, l'échange devrait être sensiblement équilibré sur le plan financier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à entamer la négociation en vue de l'échange de ces deux sites entre le Comptoir Agricole et la commune.

#### 4. Autres

##### 1) Projet Leclerc

Leclerc a déposé le permis de construire pour une implantation sur un terrain appartenant à la communauté de communes de l'Outre-Forêt et faisant partie de la deuxième tranche de la zone d'activités intercommunale.

Le projet Leclerc prévoit la création d'un hypermarché d'une superficie de 3000 m<sup>2</sup>, d'un espace culturel de 600 m<sup>2</sup>, de l'implantation de un ou deux services (coiffure, service de clés), d'une cafétéria et d'un Drive. Un deuxième ensemble immobilier sera construit sur la même parcelle de terrain et abritera du non-alimentaire : jardinerie, activité textiles, chaussures .... Le terrain à l'avant du projet est réservé pour l'implantation d'un hôtel-restaurant.

A l'inquiétude des conseillers municipaux quant au transfert de La Française des Jeux vers la zone, le Maire répond que le projet Leclerc doit favoriser la consommation des ménages, en particulier en non-alimentaire, dans le territoire mais en aucun cas, affaiblir le commerce du centre-ville.

Il rappelle également que l'immobilier de l'actuel supermarché pourrait être dédié au bricolage.

## PROJET LECLERC



## 2) Eco-quartier du Salzbaechel

Le Maire rappelle l'hypothèse d'implantation des bâtiments de l'éco-quartier :



Les terrains sont soumis au règlement de la zone UBd du plan local d'urbanisme de la commune. Le règlement du lotissement se conforme au minimum à ces dispositions et contient quelques éléments d'urbanisme supplémentaires. Il est opposable au permis de construire. Ce règlement a subi quelques corrections lors de la dernière réunion du comité de pilotage.

Le Maire informe le conseil municipal que le dossier d'aménagement de l'éco-quartier est en phase de finalisation dans sa plénitude et que dès lors, le dossier d'aménagement peut entrer en phase d'instruction en vue de la délivrance de l'autorisation d'aménagement.

Après avoir entendu les explications du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet d'aménagement
- d'autoriser le Maire à déposer à l'instruction le dossier d'aménagement en vue de son autorisation
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **POINT 5 : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Le gouvernement s'est engagé en faveur de l'investissement public local au terme d'une dotation supplémentaire. Outre la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) l'Etat mobilisera deux enveloppes dédiées soit à l'accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre soit au soutien des communes remplissant un rôle de bourg-centre.

La participation minimale du maître d'ouvrage sera de 20% du montant total des financements apportés au projet par des personnes publiques, pour les deux enveloppes.

Le Maire fait part au conseil municipal des différents types d'opérations pouvant bénéficier du dispositif :

#### **Enveloppe n° 1 – 7 opérations :**

- 1) Les projets de rénovation thermique
- 2) Les projets de maîtrise de la consommation énergétique et de réduction de l'usage d'énergie fossile
- 3) Le développement des énergies renouvelables
- 4) La mise aux normes des équipements publics
- 5) Le développement des infrastructures en faveur de la mobilité
- 6) Le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- 7) La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'augmentation de la population.

#### **Enveloppe n° 2 :**

En Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, les communes identifiées sont celles dont la population est inférieure à 50 000 habitants et qui exercent, au sens de l'INSEE, une fonction de pôle de service rayonnant sur un bassin de vie et qui disposent d'au moins de la moitié des 31 équipements de la gamme intermédiaire.

152 communes, soumises à des charges de centralité au bénéfice du territoire rural sur lequel elles rayonnent, sont éligibles en tant que maîtres d'ouvrage ainsi que leur EPCI à fiscalité propre d'appartenance, dès lors qu' l'opération sollicitant l'aide se réalise sur le territoire de la commune éligible.

Les conditions pour bénéficier du dispositif sont, d'une part l'inscription dans un projet local de développement du territoire concerné et d'autre part une mise en chantier rapide.

Nature des opérations éligibles :

- 1) La création, l'aménagement, la rénovation de bâtiments et équipements municipaux ou communautaires liés aux services publics
- 2) Les projets en lien avec le développement économique
- 3) La redynamisation du commerce indépendant, en particulier dans le centre-ville
- 4) La construction ou la rénovation de logements
- 5) Les projets en lien avec la mobilité au quotidien.

Cette liste n'est pas exhaustive, les opérations éligibles doivent répondre aux critères suivants :

- L'inscription de l'opération dans un projet global et concerté de développement
- La cohérence de l'opération avec les enjeux locaux de développement et son niveau de contribution à l'amélioration de l'offre de services
- La dimension supra communale de l'investissement, prouvant la notion d'investissement relevant de charges de centralité.

#### **ENVELOPPE N° 1**

Les opérations concernées par l'enveloppe n° 1 sont les suivantes :

- 1. Mise aux normes des équipements publics : mise en œuvre de l'Ad'AP, mise en accessibilité des ERP et IOP**

Le Maire rappelle que le conseil municipal de Soultz-sous-Forêts, par délibération du 6 janvier 2016, a approuvé la programmation définitive des travaux d'accessibilité des ERP et IOP de la commune et a retenu, pour les années 2016 à 2018, des travaux de mise en accessibilité d'un montant estimatif de 361 800 € TTC. L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) a été approuvé par arrêté préfectoral du Préfet du Bas-Rhin en date du 10 mars 2016. Les travaux devront être réalisés dans un délai de 3 ans.

Les travaux de la rampe d'accès au foyer protestant (rampe et garde-corps) estimés à 30 000 € HT, et les travaux d'accessibilité de la mairie de la commune annexe de Hohwiller, programmés dans le cadre de réhabilitation du bâtiment, estimés à 70 000 € HT, ne sont pas compris dans cette estimation.

Des demandes de subvention au titre de la DETR et de la réserve parlementaire des sénateurs ont été déposées.

Pour permettre à la commune de solliciter une aide publique de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local, le conseil municipal doit approuver le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel.

Le conseil municipal, après avoir ouï les explications du Maire, après délibération, à l'unanimité :

- confirme la réalisation des travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP de la commune pour un montant estimé à 361 800 € TTC (301 500 € HT), conformément à l'agenda d'accessibilité approuvé
- confirme la réalisation des travaux de la rampe d'accès du foyer protestant (rampe et garde-corps) pour un montant estimé à 30 000 € HT
- confirme la mise en accessibilité de la mairie de la commune annexe de Hohwiller pour un montant estimé à 70 000 € HT, travaux effectués dans le cadre des travaux de réhabilitation
- charge le Maire de solliciter l'aide publique de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local
- vote le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
<b>Travaux</b> Mise en accessibilité des ERP et IOP (2016-2018)	301 500 €	Subvention du Conseil Départemental 67 (contrat de territoire)	8 000 €
Rampe d'accès du foyer protestant	30 000 €	Subvention DETR (demande en cours)	160 600 €
Accessibilité mairie commune annexe de Hohwiller	70 000 €	Réserve parlementaire (demande en cours)	4 000 €
		Participation paroisse protestante	22 000 €
		<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>194 600 €</b>
		<i><b>Dotation de soutien à l'investissement local</b></i>	<b>167 980 €</b>
		Part de la commune 20 % de 194 600 € + diff. TVA FC TVA : 16,404% sur 481 800 €	<b>119 220 €</b> 40 186 € 79 034 €
<b>TOTAL</b>	<b>401 500 €</b> <b>481 800 € TTC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>481 800 €</b>

## 2. Le développement des infrastructures en faveur de la mobilité : sécurisation d'itinéraires de circulations douces

Le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération du 9 mars 2016, a confirmé la réalisation des travaux des tranches conditionnelles 3 à 6 du programme de sécurisation d'itinéraires de circulations douces, ainsi que les travaux supplémentaires liés à ces tranches (génie civil éclairage public et gaines).

Suite à la décision du conseil municipal de ce jour de remplacer le revêtement bicouche par de l'enrobé pour le lot 3 dont le montant est estimé à 10 000 € HT (10 000 € HT par lot), les travaux sont arrêtés à la

somme de 253 468 € HT. La maîtrise d'œuvre s'élève à 2,80 % du montant des travaux, soit 7 097,10 € HT, soit un total de 260 565,10 € HT (312 678 € TTC).

Il détaille les travaux à réaliser :

TRANCHES CONDITIONNELLES	ESTIMATION (HT)	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (HT)	TOTAL (HT)
Lot 3 – Abords du collège	57 529,00 €	7 076,00 €	64 605,00 €
Lot 4 – site propre rue de Pechelbronn (540 ml)	37 169,00 €	14 637,50 €	51 806,50 €
Lot 5 – site propre rue de Seltz (845 ml)	55 820,50 €	26 470,00 €	82 290,50 €
Lot 6 – site propre Impasse des 7 Fontaines (261 ml)	46 041,00 €	8 725,00 € (éclairage non chiffré)	54 766,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>196 559,50 €</b>	<b>56 908,50 €</b>	<b>253 468,00 €</b>
Maîtrise d'œuvre (2,80%)	5 503,67 €	1 593,44 €	7 097,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>202 063,17 €</b>	<b>58 501,94 €</b>	<b>260 565,10 €</b> <b>312 678 € TTC</b>

Des demandes de subvention de la part de l'Etat au titre de la DETR et d'aide TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) Alsace du Nord dans le cadre d'un appel à projets en faveur de la transition énergétique initié par l'Association pour le développement de l'Alsace du Nord (ADEAN) ont été déposées.

Pour permettre à la commune de solliciter une aide publique de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local, le conseil municipal doit approuver le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel.

Le conseil municipal, après avoir ouï les explications du Maire, après délibération, à l'unanimité :

- confirme la réalisation des travaux de sécurisation d'itinéraires de circulations douces des tranches 3, 4, 5 et 6 et des travaux supplémentaires liés à ces tranches pour un montant estimé à 260 565 € HT (312 678 € TTC), maîtrise d'œuvre comprise, hors éclairage du lot 6
- charge le Maire de solliciter l'aide publique de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local
- vote le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Travaux	253 468 €	Subvention DETR (demande en cours)	85 213 €
Maîtrise d'œuvre (2,80%)	7 097 €	Subvention ADEAN (demande en cours)	32 920 €
		<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>118 133 €</b>
		<i>Dotation de soutien à l'investissement local</i>	<b>119 628 €</b>
		Part de la commune 20% de 118 133€ FC TVA : 16,404% sur 312 678 €	74 917 € 23 626 € 51 291 €
<b>TOTAL</b>	<b>260 565 €</b> <b>312 678 € TTC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>312 678 €</b>

### 3. La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'augmentation de la population : extension et restructuration de l'école maternelle de Soultz-sous-Forêts

Les travaux d'extension et la restructuration de l'école maternelle de Soultz-sous-Forêts sont devenus nécessaires suite à l'augmentation de la population ce qui entraîne une augmentation des effectifs des écoles. Concernant l'école maternelle ces effectifs sont passés de 110 à près de 140 élèves depuis 2009 et un site bilingue y est implanté depuis 2007.

Le Maire rappelle que le maître d'œuvre a fait parvenir une version modifiée du chiffrage global en phase APD en tenant compte des remarques formulées suite à la rencontre avec le Capitaine BERTIN du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

- **Chiffrage global des travaux en phase APD (version modifiée)**

TRAVAUX	AVANT PROJET DETAILLE (APD) HT (version modifiée)	AVANT PROJET SOMMAIRE (APS) HT
<b>Travaux hors options</b>	<b>645 276,45 €</b>	<b>650 159,51 €</b>
<b>Locaux supplémentaires</b>	<b>3 770,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Sanitaires adultes 1 <sup>er</sup> étage	2 480,00 €	
Local photocopieur rez-de-chaussée	1 290,00 €	
<b>Travaux supplémentaires</b>	<b>37 065,00 €</b>	
Stabilité au feu ½ h		
<b>Total travaux hors options, avec locaux et travaux supplémentaires</b>	<b>678 571,45 €</b>	<b>650 159,51 €</b>
<i>Coût prévisionnel des travaux</i>	<i>600 000,00 €</i>	<i>600 000,00 €</i>
<i>Tolérance estimation/budget</i>	<i>13,10 %</i>	<i>8,36 %</i>
<b>Options non totalisées</b>		
Ventilation des locaux	4 000,00 €	4 000,00 €
Options structure	6 570,80 €	0,00 €
Option aménagements extérieurs	3 140,00 €	0,00 €
<b>Total des options</b>	<b>13 710,80 €</b>	<b>4 000,00 €</b>

Le conseil municipal, par délibération du 9 mars 2016 a approuvé les travaux pour un montant de 678 571,45 € HT et a décidé d'inclure la ventilation des locaux pour un montant de 4 000 € HT, soit un montant total des travaux de 682 571,45 € HT.

La commune a obtenu une subvention de l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) d'un montant de 96 700 € et le concours financier du Département du Bas-Rhin dans le cadre du contrat de territoire de l'Outre-Forêt 2<sup>ème</sup> génération d'un montant de 64 000 €.

Pour permettre à la commune de solliciter une aide publique de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local, le conseil municipal doit approuver le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel.

Le conseil municipal, après avoir ouï les explications du Maire, après délibération, à l'unanimité :

- décide la réalisation des travaux de l'école maternelle de Soultz-sous-Forêts pour un montant estimatif de 682 571,45 € HT (819 086 € TTC), hors maîtrise d'œuvre et missions complémentaires
- charge le Maire de solliciter l'aide publique de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local
- vote le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Travaux	682 572 €	Subvention DETR	96 700 €
Maîtrise d'œuvre (10%)	68 257 €	Subvention Département du Bas-Rhin (contrat de territoire)	64 000 €

Missions complémentaires (sondage de sol, contrôle technique, SPS, diagnostic amiante et plomb)	10 500 €		
		<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>160 700 €</b>
		<b>Dotation de soutien à l'investissement local</b>	<b>570 889 €</b>
		Part de la commune 20 % de 160 700 € FC TVA 16,404% sur 913 595 €	182 006 € 32 140 € 149 866 €
<b>TOTAL</b>	<b>761 329 € soit 913 595 € TTC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>913 595 €</b>

## ENVELOPPE N° 2

L'opération concernée par l'enveloppe n° 2 est la suivante :

### 1. La redynamisation du commerce indépendant, en particulier dans le centre-ville : Le Jardin de la Saline

Pour mener à bien le projet d'aménagement du Jardin de La Saline, la commune a constitué une zone de servitude de projet lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme. Ce secteur se situe entre la rue du Docteur Deutsch, la rue de la Gare et la rue de la Saline et permettra d'affirmer un dynamisme économique de proximité, un pôle de services et d'activités tertiaires dans le cadre d'une opération groupée et de renouvellement urbain.

Le projet de renforcement de la zone autour du supermarché de centre-ville est un facteur d'attractivité globale de la ville mais aussi un facteur d'équilibre entre la zone d'activité périphérique et le centre-ville.

Le conseil municipal de Sultz-sous-Forêts a pris les décisions suivantes :

- 11 mars 2015 : décision d'aménagement de l'espace Saline (autour du supermarché Match) qui a été classé en priorité 1 dans la mesure des moyens financiers de la commune
- 3 juin 2015 : approbation du plan d'action pour la levée de la zone de servitude de projet et l'aménagement du Jardin de La Saline et décision de réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux en 2016

#### Estimation des travaux :

PHASES DES TRAVAUX	VERSION 1 (HT)
Espace Saline	316 400 €
Espace de dynamisation du commerce du centre-ville	567 400 €
Accès à la rue de la Gare	173 700 €
Liaison espace Saline	183 000 €
<b>ESTIMATION DES TRAVAUX</b>	<b>1 240 500 €</b>

- 1<sup>er</sup> juillet 2015 : approbation de la première tranche de travaux (espace de dynamisation du commerce du centre-ville) et décision de réalisation pour un montant estimé à 567 500 € HT, hors maîtrise d'œuvre.

Le projet de l'aménagement commercial du Jardin de La Saline a été retenu dans le contrat de territoire de l'Outre-Forêt 2015-2017 signé entre le Département du Bas-Rhin, la communauté de communes de l'Outre-

Forêt et les communes membres de la communauté de communes. La subvention départementale allouée à ce projet s'élève à 100 000 €.

Pour permettre à la commune de solliciter une aide publique de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local, le conseil municipal doit approuver le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel.

Le conseil municipal, après avoir ouï les explications du Maire, après délibération, à l'unanimité :

- décide la réalisation de la première tranche de travaux qui concerne l'espace de dynamisation du commerce du centre-ville pour un montant estimatif de 567 500 € HT, hors maîtrise d'œuvre
- charge le Maire de solliciter l'aide publique de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local
- vote le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Travaux	567 500 €	Subvention départementale (contrat de territoire)	100 000 €
Maîtrise d'œuvre (10%)	56 750 €		
		<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>
		<b>Dotation de soutien à l'investissement local</b>	<b>506 218 €</b>
		Part de la commune 20 % sur 100 000 € FC TVA 16,404% sur 749 100 €	142 882 € 20 000 € 122 882 €
<b>TOTAL</b>	<b>624 250 € soit 749 100 € TTC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>749 100 €</b>

## POINT 6 : PERSONNEL COMMUNAL

### 1. Heures supplémentaires de dimanche

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des heures supplémentaires de dimanches suivantes :

- Service culturel : 8,50 heures supplémentaires de dimanche à Sabine MAURER pour son activité le dimanche 20 mars 2016 lors de la manifestation « Tout'Art » à La Saline
- Service technique : 2 heures supplémentaires de dimanche à Jonathan DURAND-HEYMES pour son intervention à La Saline le dimanche 3 avril 2016 (problème d'ascenseur).

### 2. Avenant au contrat d'un assistant d'enseignement artistique

Suite l'ajout d'un élève en cours de piano à l'école municipale de musique, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant au contrat de travail d'un assistant d'enseignement artistique, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 et autorise le Maire à le signer :

- **Piano / chorale adultes** : Catherine KRIEGER – 10,08/20<sup>e</sup> (10h05mn).

### 3. Participation aux frais de formation d'un assistant d'enseignement artistique

Catherine KRIEGER, assistant d'enseignement artistique à l'école municipale de musique, souhaite participer à un stage de voix qui se déroulera à Strasbourg du 6 au 10 juillet 2016.

Le tarif maximum pour la participation à cette formation s'élève à 800 €.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de participer aux frais de formation à hauteur du coefficient d'emploi de l'intéressée, soit 800 € x 10,08/20<sup>e</sup>, ce qui correspond à une participation maximum de 403,20 €.

#### **4. Embauche d'un agent contractuel en besoin saisonnier**

Le conseil municipal, à l'unanimité, crée l'emploi de jardinier pour un besoin saisonnier de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016, avec un coefficient d'emploi de 24/35<sup>e</sup>, pour le fleurissement de la commune associée de Hohwiller classée 4 fleurs.

L'emploi relève du cadre C de la fonction publique territoriale et l'agent sera rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 5 – indices brut 348 – majoré 326. La déclaration de vacance de poste sera transmise au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin.

### **POINT 7 : AFFAIRES FINANCIERES**

#### **1. Subvention exceptionnelle**

Le Maire informe le conseil municipal que l'association Animation Evasion du SultzzerBand sollicite la commune pour subventionner leur projet de poulailler au sein de la résidence du Sultzzerland. Ce projet a pour objectif de stimuler les personnes âgées par le toucher et la vue et favoriser leur autonomie.

Le devis pour l'achat du poulailler, de la mangeoire et de l'abreuvoir s'élève à 524,85 € TTC.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association Animation Evasion du SultzzerBand.

### **POINT 8 : DIVERS**

#### **1. Prochaines réunions et manifestations**

- 17.04.2016 à 17h : inauguration des tourelles et vitraux rénovés de la synagogue de Sultz-sous-Forêts
- 04.05.2016 à 20h15 : réunion du conseil municipal